

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM030/2022

O B J E T : Règlementation de la circulation
Tournage d'un film
Chemin du Moulin Vieux

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU la demande de La Fabrique France.TV en date du 17 mars 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans le secteur intéressé afin d'éviter tout accident et de permettre le déroulement normal du tournage du film ;

CONSIDERANT que le secteur en cause se trouve sur une voie communale ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 04 avril à 11 h 00 au mardi 05 avril 2022 à 01 h 00, la circulation sera réglementée sur le Chemin du Moulin Vieux.

ARTICLE 2 : La circulation sera interrompue durant 5 minutes maximum pendant les prises de vues.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du tournage.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du tournage, 48 heures avant.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté, sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le Chef de corps des pompiers de VAUGNERAY,
- Monsieur Philippe GAUDET, régisseur général de La Fabrique France TV LYON, 14 Rue des Cuirassiers, 69487 LYON Cedex 03.

Fait à GREZIEU-LA-VARENNE le 21 mars 2022

LE MAIRE : Bernard ROMIER

